Commission Royale des Monuments et des Sites

Koninklijke Commissie Voor Monumenten en Landschappen

www.crms.brussels | crms@urban.brussels | 02.432.85.00

www.kcml.brussels | kcml@urban.brussels | 02.432.85.00

Ville de Bruxelles Département Urbanisme **Section Autorisations Monsieur Fabian DE BOEY Directeur-Adjoint** Rue des Halles, 4 **B-1000 BRUXELLES**

Bruxelles, le 09/09/2024

N/Réf.: BXL22061_730_PU

Gest.:

V/Réf.: G437/2024

Corr: **LHEUREUX Caroline** NOVA: 04/XFD/1942052

BRUXELLES. Place du Grand Sablon, 32 Rue Ernest Allard, 5A

(= zone de protection du Palais de Justice, de l'Ancien fourreur Mallien au n. 40, de l' Ancien Hôtel du Chastel de la Howarderie au n. 5, de l'Ancienne Cristallerie De Backer - Van Camp au n.6 et des maisons

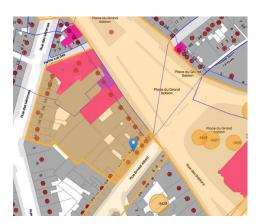
situées aux n. 37 et 38 / Inventaire)

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: Transformer un duplex commercial (travaux intérieurs de démolition, démolition et reconstruction d'une toiture avec verrière)

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur-Adjoint,

En réponse à votre courrier du 26/08/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 04/09/2024, concernant la demande sous rubrique.



Contexte patrimonial (© BruGIS)



Façade avant (photographie extraite du dossier de demande)

Avis

Le projet consiste à réaménager les espaces déjà transformés en 2011-2012. Les nouvelles transformations n'impacteront pas davantage le contexte des biens classés environnants que la situation de droit.

Pour mémoire, la CRMS avait émis en 2012 un avis défavorable¹ sur la couverture de la cour et les travaux de réaménagement intérieur, réalisés en infraction et qui avaient porté «une grave atteinte

¹ Voir l'avis en ligne sur le site de la CRMS/



aux qualités architecturales du bien, de même qu'au patrimoine situé à proximité directe ainsi qu'en intérieur d'îlot. »

Ces transformations ont depuis été régularisées. Considérant ces antécédents, et bien qu'elle déplore que son avis précédent n'ait pas été suivi, la CRMS n'émet pas de remarques particulières sur la présente demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur-Adjoint, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE

Secrétaire

S. VAN ACKER

Président

c.c.: tjacobs@urban.brussels; hlelievre@urban.brussels; mkreutz@urban.brussels; commissionconcertation.urbanisme@brucity.be; $opp_.patrimoine@brucity.be$; crms@urban.brussels; avis.advies@urban.brussels; protection@urban.brussels; lleirens@urban.brussels; urb.acueil@brucity.be; urb.pu-sv@brucity.be; caroline.lheureux@brucity.be